

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2018/2019- PAS DE CALAIS

Le Comité Départemental propose une formule qui réduit les attentes et le nombre de terrains nécessaires en envisageant 2 lieux par division pour chaque journée.

Il espère que ces journées concerneront la grande majorité des clubs du département.

DATES

- 1ère journée : **Dimanche 11 Novembre 2018**
- 2ème journée : **Dimanche 02 Décembre 2018**
- 3ème journée : **Dimanche 27 Janvier 2019**
- 4ème journée : **Dimanche 17 Mars 2019**
- 5^{ème} journée : **Dimanche 07 Avril 2019** (sous réserve du nombre d'équipes)

ORGANISATION GENERALE

Le championnat départemental interclubs oppose les équipes des clubs affiliés à la FFBAD.

Il comporte, 8 ou +, divisions composées dans la mesure du possible de 16 équipes.

Il se déroule sur quatre ou **cinq** journées, avec 2 ou **3 rencontres** pour chaque journée.

CONSTITUTION DES EQUIPES

Cette compétition est ouverte à tous les clubs **ayant au minimum 30 joueurs licenciés et titulaires** d'une licence (FFBAD) à partir de la catégorie **Minime classée D8**. (**Rappel le certificat médical de la fédération est obligatoire pour tous les joueurs**).

Chaque équipe est constituée **obligatoirement** et au minimum de **3 hommes et 1 dame** pour disputer 6 matchs par rencontre: 3 simples hommes, 1 simple dame, 1 double homme et un double mixte.

→ Un joueur peut disputer **que deux matchs** par rencontre.

→ L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple **doit respecter** la hiérarchie (classement officiel à la date de la rencontre)

→ Les clubs ne sont pas limités en nombre d'équipes, mais doivent impérativement garder un nombre suffisant de remplaçants pour éviter les forfaits. Les joueurs devront éviter au maximum les changements d'équipes qui peuvent fausser les résultats.

ATTENTION en cas d'équipe incomplète une pénalité sera facturée automatiquement .

Le joueur remplaçant doit avoir obligatoirement un classement inférieur ou égal au joueur déclaré initialement dans l'équipe.

JOUEURS MUTES : pour chaque rencontre, le nombre de joueurs mutés est limité à 2.

Enregistrement des équipes :

les clubs devront enregistrer leurs équipes et également les remplaçants sur BADNET dès réception des Divisions et avant la 1ere journée ce qui permettra à chacun de vérifier que tous les joueurs sont bien licenciés. Et surtout de faciliter l'enregistrement des résultats. Pensez à inscrire vos nouveaux joueurs avant chaque rencontre.

REPARTITION DANS LES DIFFERENTES DIVISIONS. VOLANTS

Les équipes seront réparties par le CODEP dans les divisions en fonction de leur niveau, établi selon le barème suivant en tenant compte des 3 joueurs les mieux classés et de la joueuse la mieux classée : **NC&P12=1pt / P11=2pt / P10=3pt / D9= 5 pts / D8 =7pts / D7= 9pts / R6= 11pts / R5=13pts / R4=15 pts**

En principe, les divisions 2, 3, 4 ... concernent uniquement les joueurs D et P et la division inférieure est réservée aux joueurs NC ou P12. Pour ces divisions, le volant utilisé est le **YONEX MAVIS 600**. Les volants sont fournis par le CODEP mais *il est difficile de transmettre les volants pour chaque journée. Il est demandé aux clubs qui accueillent des rencontres de prévoir les volants et la dotation CODEP sera distribuée à l'ASSEMBLEE GENERALE en fin de saison (un tube pour 2 rencontres)*

Pour la division 1&2, les rencontres se jouent en volants plumes, avec une dotation partielle du CODEP (Des tubes de volants YONEX seront attribués à chaque équipe en fonction de l'effectif de la division)

PROMOTION : L'équipe classée première de la D1 monte en Régional

BAREME DES POINTS PAR MATCH ET RENCONTRE

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés ou perdus : **1 point** pour un match gagné et **0 point** pour un match perdu et **-1** pour un match forfait.

Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

Victoire : **3 points** ; match nul : **2 points** ; défaite : **1 point** ; forfait **d'un joueur : -1 point**

Le classement de la division est déterminé par les résultats de l'ensemble des rencontres ; en cas d'égalité, les équipes seront départagées par la différence entre le nombre de matchs gagnés ou perdus.

Une équipe WO aura -2 au classement Général. Il est important donc de ne pas confondre WO et Abandon par blessure sur les feuilles de résultats.

LIEUX DES RENCONTRES ET TRANSMISSION DES RESULTATS

Il est nécessaire que **tous** les clubs engagés, sauf difficulté majeure, accueillent au moins une journée.

A partir de 3 équipes inscrites il sera obligatoire de recevoir au moins une journée.

→ Avec des divisions de 12(16) équipes, il faut au minimum 5 terrains pour accueillir une demi-division ; vous pouvez cependant être candidat à l'accueil avec 4 terrains en cas de division incomplète ; la répartition des rencontres sera liée au nombre de terrains disponibles.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prévoir une buvette pour les joueurs.

Les résultats seront vérifiés par les responsables de salle et obligatoirement enregistrés sur internet

(BADNET) dans les 48 heures par un responsable du club organisateur (les feuilles de rencontre devront être renvoyées au CDBAD62 dès les résultats enregistrés. Les capitaines d'équipes devront vérifier les résultats dans les 15 jours car les résultats seront validés automatiquement sur POONA

Attention : après validation il est difficile presque impossible de rectifier les erreurs.

INSCRIPTIONS-

Le coût de l'inscription est de **30 € par équipe** + un chèque de caution de 100€ par club.

PENALITES :

- une équipe absente sur une des journées sera pénalisée de **50 € par rencontre.**
- une équipe incomplète sera pénalisée **30 € par joueur et par rencontre.**
- si non-retour et enregistrement **des résultats dans les délais**, le club responsable sera pénalisé de **50 €.**

RECOURS

Toute contestation relative au déroulement ou au résultat d'une rencontre doit être adressée par mail au CODEP et sera examinée en réunion de comité.

Les formulaires d'inscriptions et les chèques doivent parvenir avant le 25 septembre 2018 au CDBAD62

1/ Envoyer de préférence votre inscription par mail (codep62@hotmail.com) & payer votre inscription par virement. Dans l'ordre de virement n'oubliez pas d'indiquer le nom du club et Inscription Interclub

2/ Par courrier joindre un chèque global pour les inscriptions et un chèque de caution libellé à l'ordre du CDBAD 62.

Comité départemental de BADMINTON Maison des Sports 9 Rue Jean BART 62143 ANGRES
--

N'hésitez pas à faire part de vos suggestions concernant le règlement et le déroulement de ces interclubs.

Pour tout renseignement : WOJCIESZAK Marie Odile - Tel : **06.20.98.00.55** / codep62@hotmail.com

Des précisions sur les lieux et les horaires seront envoyés par mail à chaque responsable de club pour chaque journée.

Le club qui accueille devra télécharger et utiliser les documents interclubs du cdbad62 envoyés par mail ou sur le site du cdbad62 et les compléter.(www.Codep62badminton.com)

En principe, les rencontres se déroulent de 9h à 15h.